



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUIN 2016

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 30/05/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Bénédicte KREBS à Brigitte PIGEYRE, Claude BERENGUER à Norbert SANCHEZ CANO, Bernadette CACALY à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Pascal GUEFFIER à Jean-Marc PIREAUX, Christophe LIAUD à Carine VAVRE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : virginie Sudre a été désigné(e).

**DELIB 2016.06.06.18**

**OBJET : Réhabilitation d'un corps de ferme en local associatif à Gargues - avenant n° 1 conclu avec l'entreprise BRUN BUISSON PARQUET titulaire du lot 9**

Madame Nicole MAUCLAIR, conseillère municipale déléguée à la commande publique, rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n° 2015.11.16 9 du 25 novembre 2015 un marché de travaux dans le cadre de la réhabilitation d'un corps de ferme en local associatif à Gargues, a été attribué pour un montant initial s'élevant à 20 195,02 € HT, à l'entreprise BRUN BUISSON pour le lot n°9 (parquets).

A ce jour, des aléas de chantier nécessitent de prendre en compte des prestations supplémentaires et des prestations en moins, qui concernent les travaux suivants :

- nécessité de mise en œuvre d'une barrière anti remontée d'humidité suite à l'essai de teneur en eau (+ 2 125,83 € HT),
- suppression d'une sous couche d'isolation phonique non nécessaire car le parquet est sur terre-plein (- 654,10 € HT).

Le montant total de l'avenant n°1 au contrat est fixé à 1 471,73 € H.T. soit 1 760,19 € T.T.C.

Le montant total du contrat est donc porté à 21 666,75 € H.T. soit 26 000,10 € TTC.

La plus-value s'élève à 7,29 % du contrat initial.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot n°9 dont le titulaire est l'entreprise BRUN BUISSON.**
- **AUTORISE le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.**

**Adoptée à l'unanimité et 4 abstentions (M. CICALA, M. VACHON, Mme SADIN, M.**

**SAUMON)**

St-Quentin-Fallavier, le 10/06/2016

Publication et transmission en sous préfecture le 10 juin 2016

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20160606-Imc11123-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.